

directeurs généraux ne doivent pas être augmentés, et cependant cela me paraît nécessaire. Une majoration de 8% ne servirait pas à grand-chose et j'ai pour cela une autre idée que je vais Vous développer. Je n'ai jamais touché cette question avec M. Eyschen, mais je sais d'autre source qu'il dépense presque tout son traitement en frais de représentation qui ont beaucoup augmenté à cause de la quantité de diplomates que nous avons à présent, en oeuvres de bienfaisance etc. et qu'il ne vit que de ses propres revenus. C'est un état de choses anormal et qui pourrait un jour devenir très nuisible au pays. J'espère que le Bon Dieu voudra conserver notre Ministre d'Etat encore de longues années, mais le moment viendra, où il sera obligé de quitter le service et alors on sera empêché de nommer la personne la plus propre à ce poste, si elle n'a pas de fortune privée et, si c'est un homme marié avec trois ou quatre enfants, une fortune assez considérable . . . . . J'ai donc l'idée qu'il faudrait allouer à ces Messieurs des frais de représentation, au Ministre d'Etat de dix mille francs et à chacun des directeurs généraux peut-être de deux à trois mille francs. Comme je connais M. Eyschen et ses collègues, ils ne voudront jamais demander quelque chose pour eux-mêmes ; il faudrait donc que l'initiative vienne d'un autre côté, ou du sein du Conseil d'Etat ou de celui de la Chambre des députés. Ces sommes ne compteront pas pour leurs pensions, mais elles mettront le souverain d'alors à même de choisir pour ce poste la personne la plus propre.

«Jusqu'à ce moment cette question étant purement entre Vous, mon fils, le comte de Villers et moi, je Vous prie de me donner Votre avis et de me dire franchement Votre opinion. En attendant Votre réponse et espérant que Vous Vous portez bien, je suis, comme toujours,

Votre très affectionné Adolphe.»

Thilges reçut cette lettre le 29 février ; le même jour il répondit au grand-duc en exposant d'abord (sur deux pages) la marche à suivre par toute proposition tendant à modifier le projet de loi en cours.

Ensuite il se rallie, en principe, à l'opinion du grand-duc, assure que si la majoration n'était pas proposée par la section centrale, elle le sera par le Conseil d'Etat «qui donnera avec empressement son attache à toute formule qui aura pour effet d'améliorer la position pécuniaire des membres du gouvernement.»

«Ses forces physiques et intellectuelles ayant été brisées par les maladies qu'il a faites pendant les dernières années», Thilges s'adresse en 1893 et au grand-duc et au ministre d'Etat pour être déchargé de ses fonctions de président du Conseil d'Etat. A la suite d'une démarche personnelle faite par le grand-duc, Thilges veut bien se soumettre au désir du souverain, ce qui ne l'empêchera pas d'écrire le 23. 7. 1893 au grand-duc héritier «que l'état précaire de sa santé», ne lui permettra pas «de prendre part aux réjouissances et manifestations publiques» dont le peuple luxembourgeois entendait entourer la joyeuse entrée du couple princier Guillaume - Marie Anne.